

Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2021-7-0-3

Séance du mardi 13 juillet 2021

ELECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA CEA À LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DU BAS- RHIN (CDCI 67) ET À LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DU HAUT-RHIN (CDCI 68)

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES AVEC PROCURATION :

DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GREIGERT Catherine donne procuration à SITZENSTUHL Charles
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
SENE Marc donne procuration à RUCH Valérie
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France
ZAEGEL Sébastien donne procuration à Catherine GRAEF-ECKERT
ZELLER Fabienne donne procuration à HAGENBACH Vincent

ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU les articles L. 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les articles L.5211-42 à L.5211-45, et R.5211-19 à R.5211-40 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la composition de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale,
- VU l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2020 fixant la composition et les modalités des élections des membres de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI 67) dans ses formations plénière et restreinte,
- VU l'arrêté du 7 septembre 2020 portant composition de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI 68) dans ses formations plénière et restreinte,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

-décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au vote à scrutin secret, pour l'élection des membres du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission départementale de la coopération intercommunale du Bas-Rhin (CDCI 67),

Une seule liste de candidats aux postes de représentants du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission départementale de la coopération intercommunale du Bas-Rhin (CDCI 67) a été déposée :

1/Michel LORENTZ

2/ Etienne BURGER

3/ Catherine GRAEF-ECKERT

4/ Paul HEINTZ

5/ Philippe MEYER

- Sont élus les cinq représentants titulaires à la CDCI 67, comme suit :

	TITULAIRES
1	Michel LORENTZ
2	Etienne BURGER
3	Catherine GRAEF-ECKERT
4	Paul HEINTZ
5	Philippe MEYER

- décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au vote à scrutin secret pour l'élection des membres du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission départementale de la coopération intercommunale du Haut-Rhin (CDCI 68),

Une seule liste de candidats aux postes de représentants du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission départementale de la coopération intercommunale du Haut-Rhin (CDCI 68) a été déposée :

1/ Daniel ADRIAN

2/ Pascale SCHMIDIGER

3/ Monique MARTIN

4/ Eric STRAUMANN

5/ Nicolas JANDER

- Sont élus les cinq représentants titulaires à la CDCI 68, comme suit :

	TITULAIRES
1	Daniel ADRIAN
2	Pascale SCHMIDIGER
3	Monique MARTIN
4	Eric STRAUMANN
5	Nicolas JANDER

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité